

Pêche et contrôle militaire : effets économiques et contrainte politique sur les pêcheries du Québec

Claude Bariteau

Volume 5, Number 1, 1981

Les sociétés de pêcheurs

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/000993ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/000993ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (print)

1703-7921 (digital)

[Explore this journal](#)

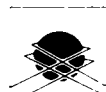
Cite this article

Bariteau, C. (1981). Pêche et contrôle militaire : effets économiques et contrainte politique sur les pêcheries du Québec. *Anthropologie et Sociétés*, 5(1), 135–163. <https://doi.org/10.7202/000993ar>

PÊCHE ET CONTRÔLE MILITAIRE

Effets économiques et contrainte politique sur les pêcheries du Québec

Claude Bariteau
Université Laval



Avec les événements d'octobre '70, plusieurs québécois ont constaté que la présence de l'armée canadienne au Québec a pour but principal de protéger l'intégrité du territoire du Canada, d'affermir le pouvoir du gouvernement fédéral et d'assurer le déploiement comme le maintien de l'économie capitaliste canadienne. Les diverses tentatives du gouvernement provincial du Québec pour lever le voile sur les pratiques militaires canadiennes sur son territoire ont clairement révélé que ce gouvernement n'a aucun pouvoir en ce domaine, l'armée canadienne n'ayant de compte à rendre qu'aux autorités fédérales. Or, s'il est une dimension fondamentale dans le déploiement des modes de production, c'est bien celle du territoire comme l'a souligné Allies (1980). Sous le capitalisme, le territoire est même devenu, aux dires de cet auteur, l'appareil d'État servant d'assises à la pénétration de ce mode de production. Les luttes pour son appropriation ou son intégration aux zones d'influence des grandes puissances témoignent presque quotidiennement que le capital ne se reproduit qu'à l'intérieur d'espaces contrôlés par un État. Dès lors, tout pouvoir politique qui ne détient pas ce contrôle ne saurait assurer une telle reproduction. Il ne peut, comme c'est le cas du gouvernement du Québec, que subir les effets du déploiement des modes de production privilégiés par l'État qui contrôle le territoire où se manifeste ce pouvoir.

Cette réalité a été mise en relief par divers analystes marxistes¹ de l'impérialisme. En anthropologie, pourtant, bien que la majorité des champs d'étude renvoient directement ou indirectement aux effets de ces contrôles — c'est principalement le cas avec la décomposition des formes précapitalistes de production, l'utilisation du territoire et les mécanismes divers de résis-

¹ Nous pensons, entre autres, à Chomsky (1976).

tance des autochtones, etc. —, cette réalité est négligée plus souvent qu'autrement. Certes, lorsqu'il y a présence et envahissement de soldats, déploiement de forces répressives ou, encore, tuerie et massacre, l'on y fait allusion. À cet égard, les propos de Rey (1973) sur les manifestations militaires lors de l'implantation du capitalisme au sein des populations autochtones sont partagés par presque tous les anthropologues. Cependant, en-dehors de ces moments-chocs, les anthropologues, même ceux d'orientation marxiste, ont une nette propension à mésestimer l'impact de la présence militaire. Le contrôle militaire de l'espace du territoire n'en demeure pas moins constant. Il s'affirme même dans l'urbanisation comme l'a démontré récemment Elbaz (1980) à l'aide de l'exemple israélien. Ce contrôle est en quelque sorte ce qui permet à l'État d'assurer, comme le précise Lipietz (1977), les conditions de reproduction de chacun des modes de production et d'intervenir dans leur procès d'articulation pour tantôt accélérer, tantôt inhiber, tantôt renverser l'un d'eux. En d'autres termes, s'il y a décomposition de certains modes, contrôle territorial via l'affirmation du droit ou encadrement des pouvoirs locaux ainsi qu'en fait part Bataillon (1977), c'est qu'il y a d'abord présence d'un État mais aussi et surtout support de celui-ci par une force militaire.

Oublier cet énoncé de base affaiblit toute analyse des comportements humains. Aussi, nous apparaît-il important de le rappeler, corrigeant du coup nos propres écrits sur le développement historique des Madelinots² tout en fournissant des données nouvelles sur le caractère déterminant du contrôle territorial dans les stratégies économiques et les comportements politiques des populations militairement encadrées. À cet effet, nous montrerons que le Gouvernement canadien contrôle militairement le Golfe Saint-Laurent ainsi que la zone de 200 milles de son littoral et que ce contrôle a conduit les entreprises madeliniennes et québécoises à jouer un rôle complémentaire dans l'industrie canadienne des pêches tout en astreignant le gouvernement du Québec à déployer des stratégies compensatoires pour répondre aux attentes des industriels ou des travailleurs de la mer, pêcheurs comme ouvriers d'usine, en l'absence d'une politique consolidée liée à un contrôle territorial. Chacun de ces trois thèmes est traité dans une partie distincte. Le premier se présente sous la forme d'un survol historique de la présence militaire dans le Golfe tandis que le deuxième s'appuie sur des données historiques et ethnographiques pour illustrer l'impact du contrôle militaire sur des entreprises madeliniennes et québécoises. Enfin, le troisième thème est démontré à l'aide des documents émanant du gouvernement du Québec.

² Voir Bariteau, 1977, 1978a et 1978b.

☐ Contrôle militaire : le Golfe Saint-Laurent et la zone de deux cents milles

Le contrôle militaire du Golfe Saint-Laurent n'a jamais été une abstraction. Il a été permanent même s'il le fut par diverses puissances qui y ont trouvé des avantages autant économiques que stratégiques. À l'époque de la colonisation de l'Amérique du Nord, la France comme l'Angleterre en assument le contrôle à divers moments, l'Angleterre s'y affirmant nettement après 1760 jusqu'en 1867. Pour ce qui concerne la présence militaire canadienne, même si elle est devenue de plus en plus manifeste au tournant de la première guerre mondiale, il n'en demeure pas moins qu'elle s'est affirmée dès le milieu du XIXe siècle. En témoignent les multiples traités signés avec les États-Unis. Avec la deuxième guerre mondiale, cette présence militaire canadienne se renforce. Tout récemment, elle a servi de support à l'appropriation unilatérale par le Canada de nouveaux territoires maritimes. Ce dernier geste doit être mis en relation avec l'attrait économique que représente cette région depuis quelques années. D'ailleurs, comme nous le verrons, l'intensité de la présence militaire dans le Golfe renvoie toujours à des intérêts économiques.

Durant la période de colonisation, ce sont les guerres entre la France et l'Angleterre comme les traités qui en découlent qui influencent les relations entre les populations des deux colonies. Ainsi, en 1697, le traité de Ryswick assure à la France toute l'Amérique à l'exception des colonies anglaises et de Terre-Neuve. En 1712, l'Acadie est perdue mais Terre-Neuve redevient colonie française. Cependant, le traité d'Utrecht en 1713 modifie tout. L'Angleterre reprend alors Terre-Neuve, prend possession de la Baie d'Hudson, s'approprie l'Acadie péninsulaire et s'assujettit l'iroquoisie (Trudel 1971). La France est du coup acculée à une stratégie de résistance. Son étalement sur d'immenses territoires pour tirer profit des richesses naturelles avec des effectifs réduits l'oblige à fortifier des points stratégiques à la fois en Louisiane et en Nouvelle-France tout en accélérant la colonisation pour diversifier ses assises économiques. L'Angleterre, par contre, tire profit de la concentration de ses forces en des endroits limités. Selon Innis (1940), cette concentration a contribué à développer une organisation sociale coloniale beaucoup plus autonome de la mère-patrie à l'intérieur de laquelle la petite production marchande s'est affirmée en bénéficiant, aux dires d'Amin (1973), du commerce britannique. C'est d'ailleurs sous la poussée des troupes des colonies anglaises que la présence française s'est évanouie à la suite de la prise de Québec en 1760. Le traité de Paris en 1763 limita cette présence aux îles St-Pierre et Miquelon pour la pratique de la pêche.

La France radiée de l'Amérique après y avoir maté et assujetti des populations autochtones, c'est aussi tout son commerce et son organisation politico-militaire qui le fut, les commerçants et entrepreneurs britanniques s'immiscant alors sous la protection des nouveaux chefs militaires qui, selon

Brunet (1980), surent s'attirer un certain respect des habitants en traitant le clergé avec beaucoup d'attention. Dans ce contexte nouveau, les « hommes d'affaires canadiens qui n'avaient pas quitté la colonie ou qui décidèrent d'y revenir appartenaient presque tous au groupe des sous-entrepreneurs, des intermédiaires, des commerçants de peu d'envergure » (Brunet 1980: 31). Par contre, des membres de la classe dirigeante canadienne³ sont demeurés en poste grâce à la collaboration qu'ils ont manifesté envers les vainqueurs. Ces derniers étaient principalement des représentants du haut clergé, des seigneurs et des capitaines d'armée qui ont accepté, la présence militaire britannique aidant, le nouvel ordre social imposé aux anciennes colonies françaises. Dès lors, celles-ci sont devenues en quelque sorte des colonies britanniques un peu particulières, ce qui n'empêcha aucunement l'Union Jack de flotter du Golfe du Mexique à la Baie d'Hudson.

Selon Stacey (1960), même si l'armée britannique assurait la coordination des opérations militaires, chacune des colonies britanniques avait un système de défense pour protéger le territoire que lui avait délimité l'Angleterre. Au Québec, cependant, le système était sous l'entier contrôle de l'armée britannique à cause du caractère particulier de cette colonie. En 1775, au moment de la rébellion des treize colonies de la Nouvelle-Angleterre, le contrôle britannique de l'Amérique du Nord fut mis à l'épreuve par l'envahissement du Canada et de la Nouvelle-Écosse par les troupes du gouvernement révolutionnaire. Elles furent refoulées par la marine royale. Dans la province de Québec, la grande majorité des citoyens sont toutefois demeurés distants de ce conflit à cause, selon les historiens, de l'Acte de Québec de 1774 qui assurait certains pouvoirs à la classe dirigeante⁴. Refoulées du Canada, les colonies rebelles conquièrent néanmoins leur indépendance. Un traité fut signé en 1783 entre les États-Unis et l'Angleterre. On y délimitait les frontières nouvelles de l'Amérique britannique et les conditions d'accès au Golfe Saint-Laurent pour les américains.

À la suite de ces traités, les préoccupations de la marine britannique en Amérique furent d'assurer une défense contre les États-Unis. La force de frappe de chacune des colonies fut alors renforcée et l'on procéda à la mise sur pied d'une milice permanente. Cette approche s'est avérée efficace en 1812 lorsque les américains ont tenté pour une deuxième fois de prendre le contrôle de l'Amérique britannique. Dans ce conflit, les États-Unis cherchaient principalement, selon Paine (1920), un libre accès à la mer pour la navigation. Ce n'est que secondairement que les américains désiraient modifier au bénéfice de leurs trappeurs les frontières qui les séparaient de l'Amérique britannique. Peu préparés, divisés et sans l'appui des autochtones,

³ Le terme « canadien » renvoie ici aux habitants français demeurés sur place.

⁴ C'est du moins l'explication fournie par plusieurs historiens. Pour ces derniers le maintien de la langue française et de la pratique religieuse grâce à l'Acte de Québec a contribué à neutraliser tout mouvement interne de rébellion susceptible de se liguier avec le mouvement en cours dans les treize colonies de la Nouvelle-Angleterre. Voir, entre autres, Bourque et Légaré (1974), Moynière (1977) et Ouellet (1971).

comme ce fut le cas pour l'armée britannique, ils échouèrent dans leurs assauts frontaliers, parvenant seulement à reconquérir quelques positions après avoir subi des reculs. La paix signée, ils s'en tirèrent malgré tout avec la reconnaissance et le respect de l'armée britannique.

Cette guerre terminée, la présence britannique demeura constante dans le Golfe Saint-Laurent. Une nouvelle guerre pouvait toujours éclater. Stacey (1967) est sans équivoque là-dessus. D'ailleurs, après le traité de Ghent, les rapports frontaliers Canada-États-Unis ont connu divers soubresauts dans la foulée de la Rébellion des Patriotes en 1837-38. Il s'ensuivit de nombreux traités qui ont précisé des limites frontalières. Dans le Golfe, à cette époque, des assauts constants ont eu cours avant et après le traité de Réciprocité de 1854. En 1852, 18 bateaux armés furent affrétés par la Grande-Bretagne, le Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick pour surveiller les pêcheurs américains (Derby 1866: 10). Après le Traité de Réciprocité, une certaine accalmie se fit jusqu'en 1861, année durant laquelle une série de nouveaux accrochages commença jusqu'au Traité de Washington en 1871. Durant toute cette période trouble, les colonies furent invitées à se rendre financièrement responsables des coûts militaires assumés par l'Angleterre.

La province du Canada, sous le Gouvernement de l'Union — ce gouvernement unissait le Bas et le Haut-Canada, deux provinces créées en 1791 avec des pouvoirs parlementaires limités⁵ — fit un pas dans cette direction en 1855 à l'occasion de la guerre de Crimée. Un début d'armée prit forme. En 1861, devant l'imminence des débordements de la guerre civile américaine, un projet de loi fut déposé en vue de mettre sur pied une milice de 50,000 hommes. Bloqué par des ministres canadiens-français, il refit surface dans le cadre de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord signé en 1867 grâce à la participation des provinces des Maritimes qui craignaient une attaque américaine. Cet acte concentra tous les pouvoirs de la défense nationale dans les mains du Gouvernement du Canada, ne laissant aucune place aux forces provinciales. À la suite de cette décision, les troupes impériales quittèrent le Canada. En 1871, le dernier bataillon régulier partit du Québec. Seul un détachement militaire impérial demeura à Halifax. Il s'y trouvait encore en 1899. D'ailleurs, jusqu'à cette date, la sécurité d'Halifax était considérée comme une responsabilité impériale en dépit de l'existence d'une armée canadienne chargée, entre autres, d'assurer la surveillance du Golfe Saint-Laurent.

⁵ Aux dires de Monière (1977), « l'Acte d'Union réunissait les deux Canada en une seule province et établissait un conseil législatif nommé à vie, une assemblée élue composée de 42 membres représentant le Bas-Canada et de 42 pour le Haut-Canada, l'anglais seule langue officielle à l'Assemblée, la possession d'une propriété de 500 livres pour être député. Le contrôle des revenus et des budgets est accordé à l'assemblée, sauf une somme de 45,000 livres sterling servant à payer le salaire du gouverneur et des juges et 30,000 livres pour les salaires des principaux fonctionnaires ». Cette nouvelle constitution, pas plus démocratique que la dernière, « accorde une représentation supérieure au Haut-Canada » et est « imposée à la population du Bas-Canada sans aucune consultation » (Monière 1977: 163).

D'une certaine façon, le Traité de Washington favorisa l'armée canadienne. Peu organisée et d'assises volontaristes, elle aurait probablement soutenu difficilement une attaque sérieuse. C'est ce qui explique peut-être la présence de l'armée impériale à Halifax. En réalité, à cette époque, l'armée canadienne a surtout joué un rôle intérieur, notamment dans l'Ouest auprès des autochtones et des rebelles métis. Ce n'est qu'au tournant du XXe siècle, à l'occasion de la guerre de l'Afrique du Sud, que les parlementaires cherchèrent à la consolider. En 1902, une force permanente est constituée et participe à la guerre de l'Afrique du Sud. À partir de ce moment, l'armée canadienne se renforce constamment. Les deux guerres mondiales ont été à cet égard des plus importantes car le Canada y participa activement. Il a même recruté des soldats au Québec malgré le refus des citoyens de cette province. L'ordre militaire canadien inscrit dans la constitution s'est alors affirmé avec vigueur.

À l'occasion de la première guerre mondiale, le Canada a consolidé son armée, y compris sa marine créée en 1909 et mise sous la responsabilité du ministre des pêcheries. En effet, amené à participer à cette guerre dans le sillon de son intégration à la Conférence de la Défense Impériale, le Canada prendra une orientation de plus en plus militaire. Peu de temps après l'Amnistie, soit en 1922, un Ministère de la Défense Nationale est créé. Certes, entre l'amnistie et la deuxième guerre mondiale, l'intérêt pour l'armée diminue. Par contre, dès 1935, le Canada investit des sommes importantes pour développer son armée. Lors du déclenchement de la deuxième guerre mondiale en 1939, il décide de s'impliquer après les pertes de la Norvège, de la France et des Pays-Bas. Il le fait en accord avec les pays alliés pour la défense de l'Ouest. Son effort fut considérable autant dans la marine que dans l'aviation. À la suite de cette participation, le Canada est demeuré associé à la stratégie de défense mise sur pied par les alliés. Le climat de guerre froide aidant, ses budgets militaires n'ont pas connu de baisse drastique. C'est d'ailleurs en relation avec sa participation à l'OTAN que l'armée canadienne a constamment affermi sa force de frappe.

En d'autres termes, les deux guerres mondiales ont eu pour effet de transformer fondamentalement l'orientation initiale de l'armée canadienne. Peu structurée et vouée à la protection de l'espace canadien jusqu'en 1902, elle est devenue un corps permanent et intégré à un système de défense du bloc occidental à l'échelle internationale. Sorte de maillon d'une chaîne, elle remplit à cette fin un rôle militaire actif au sein du monde capitaliste. Au Canada même, les tâches de l'armée se sont aussi diversifiées. Force davantage vouée à la protection du territoire durant la première guerre mondiale — on surveillait surtout la présence de sous-marins allemands dans le Golfe Saint-Laurent — l'armée a eu comme mission d'« assurer la surveillance du territoire, de l'espace aérien et des approches maritimes du Canada; affermir (...) l'autorité du Canada sur son propre territoire (...); aider sur demande, les organismes civils chargés de l'exécution de la loi à s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles; favoriser l'unité et l'identité canadienne; assurer des secours d'urgence (...); et, stimuler la

croissance économique, promouvoir la justice sociale, améliorer la qualité de la vie et préserver un environnement naturel harmonieux » (Ministère de la Défense Nationale 1975: 7).

C'est dans le cadre de l'exécution de ces tâches que la Marine militaire a consacré, en 1976, des ressources considérables « à la surveillance et au contrôle des eaux auxquelles s'intéresse le Canada ». En effet, les « unités maritimes et aériennes ont accru l'appui qu'elles fournissent au Ministère des Pêcheries et de l'Environnement en vue du moment, en janvier 1977, où le Canada prendra contrôle de la zone économique de 200 milles » (Ministère de la Défense Nationale 1976: 11). L'appropriation⁶ de cette zone ne fait pas partie d'une tactique de défense du territoire. Il s'agit d'une offensive ayant des objectifs économiques⁷. En plus de la consolidation des pêches, ce sont les ressources sous-marines, en particulier le pétrole, qui sont recherchées par le Canada et les provinces maritimes. Les provinces maritimes sont très conscientes de ces enjeux depuis déjà plusieurs années. Par exemple, pour ce qui concerne les pêcheries, elles ont commencé à revendiquer, dès 1970, une action de la part du gouvernement canadien pour minimiser l'importance des prises faites pour le compte des pays étrangers. Depuis 1977, toutes les stratégies économiques de ces provinces en matière des pêcheries sont d'ailleurs orientées en rapport avec cette prise de contrôle. Le Gouvernement canadien tente d'assumer à cet égard un rôle des plus déterminants dans la mise en œuvre de politiques économiques canadiennes invitant les provinces à déployer des pouvoirs locaux sous sa coordination et à l'avantage du Canada comme des entreprises canadiennes. Ce rôle du gouvernement canadien se manifeste, outre la négociation d'ententes avec divers pays, en particulier les États-Unis, par le déploiement d'une politique économique d'envergure qui devrait dépasser de beaucoup tous les efforts canadiens réalisés dans les pêcheries du Golfe Saint-Laurent⁸.

⁶ Quatorze « patrouilles de Tracker par semaine et six patrouilles d'Argus par mois ont appuyé le Ministère des Pêches et de l'Environnement (...). Cette surveillance aérienne a été appuyée par des navires de surface » (Ministère de la Défense 1977: 23). La flotte de l'Atlantique comprenait en 1975, « 4 destroyers DDH 280 porte-hélicoptères, 8 destroyers porte-hélicoptères, 3 sous-marins, 2 navires de soutien opérationnel, 1 bathyscaphe à sas (SDL-1), 2 navires de recherche océanographique, 3 navires d'entraînement de la Réserve ». En outre, les formations aériennes suivantes relevaient du commandement maritime : « un escadron opérationnel et un escadron d'entraînement équipés d'avions Argus » localisés à Greenwood, « un escadron opérationnel et une unité d'essais équipés d'avions Argus » localisés à Summerside, « un escadron d'avions Tracker; deux escadrons d'hélicoptères Sea King; un escadron d'entraînement équipé d'avions Tracker et d'hélicoptères Sea King; un escadron de servitude équipé de T-33 et de Twin Hurez; un escadron de Tracker de la réserve localisés à Shearwater », (Ministère de la Défense Nationale 1975: 20-21).

⁷ Cuthbertson (1977) est explicite à cet égard. Les intérêts maritimes canadiens depuis les années '60 ne sont plus concentrés sur un contrôle de la navigation en temps de paix ou de protection en temps de guerre. Le Canada a trouvé une nouvelle frontière maritime à exploiter. Sa stratégie a été d'occuper la région, d'y être présent avec l'armée, la police et les civils, de déployer des efforts diplomatiques pour faire reconnaître sa souveraineté et de supporter les intérêts canadiens.

⁸ Voir à cet égard un document du gouvernement du Canada intitulé : *Région de l'Atlantique-stratégie de développement économique pour les années quatre-vingt* (1978) qui fait part des principaux champs que doit investir le gouvernement pour développer les ressources sous contrôle.

Tout compte fait, ce dernier geste confirme l'intérêt que le Canada a décelé dans les ressources du Golfe Saint-Laurent et du littoral. D'ailleurs, le bilan de la présence militaire dans le Golfe Saint-Laurent est un peu à l'image du caractère plus ou moins stratégique de cette région en matière de développement économique. À une époque où le Golfe Saint-Laurent est intégré à un circuit commercial international, il devient source de conflits multiples entre la France et l'Angleterre puis l'Angleterre et les États-Unis. En nette régression après la signature du Traité de Washington, notamment à la suite d'une réorientation des pêcheries américaines en fonction du marché local et de l'abandon de la construction navale en Nouvelle-Écosse après l'introduction des navires à vapeur, cette région est devenue un lieu de surveillance, ce qui explique la faible présence militaire canadienne entre 1871 et 1914. Peu à peu, les populations qu'elle contient se transforment en bassin de main-d'œuvre supporté par diverses politiques sociales alors que les entreprises de pêche, jadis à la pointe de la concurrence internationale, se changent en firmes à la solde d'entreprises nationales ou multinationales de distribution alimentaire⁹ ou sont rachetées par des pêcheurs unis par la formule coopérative. L'exploitation accélérée de cette zone de pêche par diverses nations depuis la fin des années '60 a eu pour effet d'en stimuler l'intérêt. D'enjeu mineur, elle est redevenue objet de convoitise. L'affirmation canadienne dans la zone de 200 milles en est la résultante. Du coup, ce geste rappelle le déploiement militaire canadien dans le Golfe Saint-Laurent réalisé entre le Traité de Réciprocité (1854) et le Traité de Washington (1871).

▣ Contrôle militaire et effets économiques aux Iles de la Madeleine

L'archipel madelinot, sis au centre géographique du Golfe Saint-Laurent, a été, comme tous les autres centres de pêche de cette région, le théâtre de la manifestation des intérêts des diverses puissances qui ont cherché à tirer profit du Golfe Saint-Laurent depuis 1760 et même avant. À cet égard, la population de l'archipel fut astreinte aux contraintes qui ont marqué la région. Elle est devenue réserve de main-d'œuvre depuis le début du XXe siècle après avoir connu l'époque des goélettes. Toutefois, et à cause de sa composition majoritairement acadienne et de son rattachement à la province de Québec en 1774, cette population révéla les effets sur des populations conquises de la présence militaire britannique et canadienne dans le Golfe Saint-Laurent puisque, ainsi que nous l'avons signalé dans la première partie, la province de Québec après 1760 n'a jamais possédé d'organisation militaire propre contrairement aux autres colonies britanniques. L'histoire de la pratique des pêcheries aux Iles de la Madeleine abonde d'ailleurs en témoignages divers des effets de cette présence. Plus que toutes autres données, ces témoignages expliquent plusieurs faits économiques passés ou récents.

⁹ Le chapitre 2 du volume intitulé *Région de l'Atlantique-stratégie de développement économique pour les années quatre-vingt*, est explicite sur ce point.

Nous nous en servons pour illustrer comment la présence militaire britannique et canadienne a contribué à modifier la pratique de la pêche sur l'archipel madelinot durant les XVIIIe et XIXe siècles et depuis l'implantation d'une firme américaine à Cap-aux-Meules.

◆ Notre première illustration renvoie à une période durant laquelle l'archipel madelinot s'est peuplé en relation directe avec l'exploitation des pêcheries pour alimenter les marchés internationaux, dans le cadre d'un contrôle militaire britannique et canadien des zones de pêche. Avant 1760, l'archipel madelinot était un lieu de pêche et de chasse sporadiquement exploité par des concessionnaires français¹⁰. C'est avec le capitaine Gridley que cet archipel est devenu un centre permanent de pêche et de chasse. Avant sa venue, seules quelques personnes y habitent selon Lemoine (1872) et Patterson (1891)¹¹. Gridley les engagea ainsi que des familles d'acadiens de l'Île Saint-Jean après avoir obtenu du général Amherst des droits de pêche et de chasse. C'est du moins ce qu'il prétendait selon Innis (1929). Quoiqu'il en soit, en 1762 il opérait un poste de chasse aux Îles de la Madeleine. Lorsque l'archipel madelinot devint territoire terre-neuvien en 1763, il fit prêter le serment d'allégeance à ses engagés — 17 acadiens et 5 canadiens¹² — pour se conformer à une ordonnance de Palliser émise en 1765 afin que les territoires sous sa juridiction ne soient accessibles qu'aux sujets britanniques (Grande-Bretagne 1927: 937). De plus, il demanda la concession de l'archipel madelinot au Lord of Trades. Refusée une première fois, cette demande fut bien accueillie en 1766 car les Lord of Trades suggèrent de louer ou de céder l'archipel madelinot en retour d'une rente (Grande-Bretagne 1927: 929, 963).

L'implantation de Gridley aux Îles de la Madeleine s'est donc réalisée après la conquête. Ce commerçant, colonel de l'armée britannique, a même reçu la protection d'un bateau militaire jusqu'en 1780 pour y poursuivre ses activités de production selon les caractéristiques propres à l'organisation du travail à cette époque¹³. Lui-même d'ailleurs, appuyé par ses fils, n'hésitait pas à utiliser les armes pour se défendre contre des chasseurs américains qui depuis l'indépendance des États-Unis en 1776 ne supportaient guère ses prétentions. Le transfert de l'archipel madelinot à la province de Québec en 1774¹⁴ ne facilita pas la tâche de ce commerçant car il signifiait l'abandon éventuel de la protection militaire venant de Terre-Neuve. Dès lors, en dépit du fait que Gridley ait consolidé son exploitation en

¹⁰ Voir à cet effet les premiers chapitres d'Hubert (1926).

¹¹ Pour Patterson, ce sont les familles Boudreault, Chiasson, Cormier et Lapierre.

¹² Sous le régime français, des canadiens de Montmagny et de Kamouraska séjournaient aux Îles de la Madeleine pour y chasser la vache-marine, ce qui explique peut-être la présence de 5 canadiens.

¹³ Gridley conservait les deux-tiers des produits de la chasse et de la pêche, l'autre tiers étant le revenu des engagés ainsi que le note Falaise (1954).

¹⁴ De 1763 à 1774, l'archipel madelinot relevait de la province de Terre-Neuve.

1773 après s'être associé à Thompson de Boston et obtenu la venue d'un prêtre à la demande de ses engagés, il dut tout abandonner sous les pressions répétées des chasseurs américains qui ont même détruit une partie de ses installations.

Avec le Traité de 1783, les pêcheurs américains ont obtenu la permission de faire sécher leur poisson aux Iles de la Madeleine. Leur venue a contribué à réorienter l'économie locale. Les anciens engagés de Gridley se sont rapidement transformés en petits producteurs marchands vendant leur production aux pêcheurs américains, aux commerçants des Maritimes et à celui de Jersey (Lemoine 1872: 26) un dénommé Janvrin. Ce dernier chercha d'ailleurs à prendre la relève de Gridley. Tout au plus réussit-il à s'attacher trois pêcheurs selon Baddeley (1837) car, sous la pression des pêcheurs américains, il dut se contenter de tenir un petit commerce. L'absence de contrôle militaire a donc favorisé l'essor d'une petite production marchande, ce qui confirme les propos d'Hindess et Hirst (1974) sur la nécessité de ce contrôle pour l'implantation de formes féodales de production.

Une telle situation, toutefois, indignait le lieutenant-gouverneur Patterson de l'Île du Prince-Edouard. Il fit une demande en vue d'annexer l'archipel madelinot. Elle fut reçue en même temps que celle d'Isaac Coffin qui « réclama, comme récompense de ses services militaires, la pleine et entière possession des Iles de la Madeleine » (Bernard 1935: 338). Ami personnel de Dorchester alors lieutenant-gouverneur du Québec, Coffin fut favorisé. En 1798, onze ans après en avoir fait la demande, il devint propriétaire de l'archipel madelinot. Entre-temps en 1792, des immigrants de Miquelon, en majorité des acadiens déportés, s'étaient implantés aux Iles de la Madeleine sous la gouverne du père Alain qui connaissait bien le contexte local puisqu'il y séjournait depuis 1784. L'arrivée de ces immigrants consolida un peu plus l'économie locale, certains résidents allant même vendre leur production de morue verte à Gaspé et celle de morue sèche en Nouvelle-Écosse aux dires de Mgr Plessis (1865).

Coffin chercha à tirer profit de l'archipel madelinot dès 1806. Il s'y présente à la tête d'un bateau militaire, s'accapare le commerce de Janvrin en excluant les commis, y place son neveu M. Colbeck, en fait son agent local et menace de déportation ceux qui, « en dépit de plusieurs proclamations, refusent de le reconnaître comme seigneur ou de lui permettre d'y faire un établissement » (Hubert 1926: 72). Plusieurs résidents consentent alors à payer la rente exigée. Par contre, certains décident de quitter l'archipel. Ainsi, s'il y avait 100 familles en 1798, il n'y en a plus que 68 en 1809. Toutefois, le bateau militaire parti, le pouvoir de l'agent de Coffin s'atténue d'autant plus qu'il n'arrive pas à mettre sur pied un véritable commerce à la suite de la perte de deux navires. En 1816, les résidents refusent même de payer la rente exigée alléguant qu'elle est inégalement répartie et contraire à l'acte de concession. Un procès a lieu et Coffin est reconnu dans

ses droits. Il délègue ses pouvoirs à un nouvel agent, M. Doucet, qui émet des baux à partir de 1831¹⁵.

À peu près à la même époque, on retrouve un nombre de plus en plus important de commerçants établis aux Iles de la Madeleine. Il y a même un percepteur de douane qui cherche à tirer des revenus du commerce fait avec les pêcheurs américains, l'accès à l'archipel leur ayant été renouvelé lors du Traité de 1818. Pour les commerçants toutefois, ces pêcheurs américains — selon Gosling (1910), l'amiral Hamilton note la présence en 1827, de 400 bateaux américains aux Iles de la Madeleine — constituent une entrave à leur essor car elle est source de contrebande, ce qui les place dans une position de concurrence inégale. Aussi demandent-ils, en accord avec quelques pêcheurs et le percepteur de douane, qu'une plus grande protection soit accordée aux pêcheries locales¹⁶. Ces demandes eurent des suites d'autant plus que Baddeley, envoyé pour enquêter sur la situation qui prévalait aux Iles de la Madeleine, fit des recommandations qui allaient dans le même sens. La Convention de 1841 en témoigne car elle permit un meilleur contrôle sur les pêcheurs américains.

Appliquer cette convention ne fut pas chose facile sans force de persuasion. Ce n'est qu'après l'érection d'une cour en 1845, la création d'un conseil municipal en 1847 au Havre Aubert et la présence d'un bateau militaire, l'Alliance, dès 1851¹⁷, que la loi fut respectée et la position des marchands consolidée. Pour plusieurs pêcheurs locaux, en particulier les pêcheurs en goélette, le déploiement de ces mesures dans le Golfe Saint-Laurent eut des effets négatifs. D'une part, les revenus qu'ils tiraient de la présence des pêcheurs américains (échange de produit, location de vigneaux, etc.) furent anéantis; d'autre part, l'agent de Coffin comme les marchands établis se trouvaient dans une position favorable pour exiger le paiement de rentes ou de dettes. Il s'ensuivit l'émigration de certains habitants et une accentuation de l'exode saisonnier des pêcheurs vers la Côte Nord. En contrepartie, de nouveaux résidents s'implantèrent aux Iles de la Madeleine pour assurer ces « services ».

Ainsi, sous l'effet de la manifestation d'une force militaire et juridico-politique, prend forme graduellement une économie contrôlée par des entrepreneurs et des commerçants des Maritimes ou du Québec aux dépens de petits producteurs locaux qui, au cours des ans, s'étaient équipés de goélettes à un moment où le commerce des pêcheries se réorientait en fonction de la région d'Halifax suite à l'abandon progressif par l'Angleterre

¹⁵ Il est intéressant de rappeler que peu après l'installation de l'agent Doucet, celui-ci se trouve à la tête d'un bataillon. En 1806, lors de la venue de Coffin, l'agent Colbeck fut nommé capitaine d'une compagnie avec Benoît Boudreau comme lieutenant et Edouard Noël à titre d'enseigne.

¹⁶ En 1831, une pétition a été présentée en ce sens au gouvernement colonial du Québec. La même année, des commerçants de Pichon ont dénoncé la pratique de cette contrebande.

¹⁷ Cette présence s'inscrit dans une stratégie d'ensemble comme nous l'avons noté précédemment.

de ce secteur d'activité. Entre 1851 et 1871, année de la signature du Traité de Washington, les propriétaires de goélettes des Îles de la Madeleine tentèrent même de s'accaparer une partie de ce commerce en construisant des bâtiments de 60 à 80 tonneaux pour tirer profit des marchés antillais et d'une forte demande aux États-Unis durant la guerre civile¹⁸. Cependant, la chute du prix de la morue et la réorganisation de la pratique de la pêche aux États-Unis en fonction d'un marché intérieur basé sur le poisson frais, rendront ces bâtiments d'une utilité secondaire, leurs propriétaires étant confinés à la sédentarisation ou au cabotage.

Dans ce contexte général, les firmes commerçantes des Maritimes, favorisées temporairement par le Traité de Washington, réussirent à s'imposer aux dépens des propriétaires de goélettes et à développer la pêche côtière même si elles furent obligées de se replier sur des marchés internationaux peu stables. Elles parvinrent tout juste à récupérer, comme l'a souligné Innis (1941), des secteurs complémentaires alors que les développements de pointe se réalisaient dans le poisson frais. C'est d'ailleurs à cette époque que l'on note au Havre aux Maisons, lieu principal d'ancrage des goélettes des Îles de la Madeleine, une augmentation du nombre des petits bateaux de pêche contrairement à celui des goélettes qui demeure stagnant jusqu'en 1886, pour péricliter¹⁹ ensuite avec la venue de nouvelles firmes des Maritimes qui s'alimentent à la production des pêcheurs côtiers. L'implantation des firmes accentue alors le développement, dans les centres de pêche, d'un système de troc dont les effets négatifs pour les pêcheurs sont corrigés par la pratique de l'agriculture et des compensations gouvernementales diverses, seule solution incitative imaginée par le gouvernement du Québec. Nous y reviendrons dans la partie suivante.

La présence d'une force militaire dans le Golfe Saint-Laurent comme la signature de traités divers ont donc délimité les conditions de la pratique des entreprises de pêche aux Îles de la Madeleine. De 1760 à 1880, les résidents de souche acadienne en ont subi d'une façon constante les principales séquelles car, dans le déploiement de cette force ou par la signature des Traités, ce sont leurs entreprises qui furent d'abord affectées alors que celles liées au pouvoir établi parvenaient à s'imposer. En réalité, ce n'est qu'en l'absence de ces mesures que les entreprises acadiennes réussissaient à connaître un certain essor. En plus de ces effets économiques, on ne doit pas oublier que ces acadiens furent aussi contraints à corriger ou à partager leur terre d'adoption avec des immigrants de souche variée. Ceux qui n'ont pas choisi l'émigration se sont retrouvés, une génération ou deux plus tard, sous l'emprise

¹⁸ Rappelons que cette activité s'est réalisée dans le cadre du Traité de Réciprocité ouvrant les zones de pêche comme les marchés aux pêcheurs canadiens et américains. Dès 1860, cette entente favorisait les colonies, ce qui explique le non-renouvellement de celle-ci par les États-Unis (Derby 1866).

¹⁹ Voir le tableau 1.

TABLEAU 1
Diminution du nombre des goélettes et augmentation du
nombre de bateaux au Havre aux Maisons
(1856-1906)¹

<i>Année</i>	<i>Nombre de goélettes</i>	<i>Nombre de barges liées aux goélettes</i>	<i>Nombre de bateaux</i>
1856 ²	21		(15)
1861 ³	14	(24)	(25)
1866	12	31	35
1871 ⁴	12	39	51
1876 ⁵	14	43	62
1881	15	45	35
1886 ⁶	14	(40)	33
1891 ⁷	6		66
1896 ⁸	5		89
1901	0		126
1906	3		115

¹ Ce tableau a été construit à l'aide des rapports sur les pêcheries des Iles de la Madeleine. Il a une valeur illustrative car certaines données nécessitent des explications que nous avons résumées au strict minimum.

² En 1856, 9 goélettes du Havre aux Maisons ont été détruites et il est fait mention que 15 bateaux ont fait la pêche côtière.

³ En 1861, les statistiques rapportent 49 bateaux. Nous avons pondéré cette donnée en tenant compte du rapport de 1862 qui souligne que 24 barges sont liées aux goélettes.

⁴ En 1871, trois goélettes appartiennent à un seul propriétaire localisé sur l'Île du Cap aux Meules.

⁵ En 1876, onze goélettes appartiennent à des armateurs-commerçants. Le nombre élevé de goélettes est relié à l'intégration des goélettes du Havre aux Maisons et du Cap aux Meules. Cette remarque vaut aussi pour 1881 et 1886.

⁶ En 1884, des primes fédérales sont versées aux goélettes. Par ailleurs, la diminution du nombre de bateaux s'explique pour 1881 et 1886 par l'apparition de seine et de rets comme par l'essor de la pêche au homard dont les propriétaires de conserverie sont aussi propriétaires de bateaux, du moins au début.

⁷ L'usage de goélettes se limite, à partir de 1890 environ, à la chasse aux loups-marins et au cabotage.

⁸ Les statistiques indiquent 11 goélettes mais seulement 5 appartiennent à des résidents du Havre aux Maisons.

de marchands producteurs à la fois étrangers et locaux dans le cadre d'une économie contrôlée par des entreprises ayant leur siège social à Halifax²⁰.

²⁰ Pour des détails sur cette période, voir Bariteau 1978b: 154-283.

◆ Notre deuxième illustration des effets économiques du contrôle militaire est liée au contexte actuel. Des données récentes²¹ étayeront notre démonstration basée sur les conséquences de l'affirmation canadienne dans le Golfe Saint-Laurent et la zone de deux cents milles. Puisque ce contexte survient cent ans environ après le Traité de Washington, un rappel s'impose. Pour être bref, disons que la sédentarisation de la pêche est chose faite aux Iles de la Madeleine au début du siècle. La pêche côtière se pratique en symbiose avec une agriculture de subsistance dont l'essor fut favorisé par l'abolition du régime de tenure foncière à la demande d'une petite bourgeoisie professionnelle issue du réseau scolaire et des services créés par les appareils d'État québécois et canadien. Cette pratique de la pêche est sous le contrôle d'une poignée de marchands-entrepreneurs qui détiennent aussi le pouvoir politique aux Iles de la Madeleine. Dans le contexte, les pêcheurs sont à leur merci. Cette situation est en partie généralisée dans l'ensemble du Golfe Saint-Laurent. La première guerre mondiale l'atténue quelque peu. La crise de 1929 suscite toutefois l'effondrement de l'empire fragile des marchands-entrepreneurs. Aux Iles, comme ailleurs dans le Golfe Saint-Laurent, ce sont des coopératives créées sous l'instigation d'un mouvement de renaissance inspiré par Mgr Coady qui tentent de prendre la relève en cherchant à concurrencer la production des flottes de pêche des pays dont la productivité avait justement engendré la déconfiture des marchands-entrepreneurs. Elles connaissent évidemment des succès plus que mitigés. En réalité, seule la deuxième guerre mondiale leur est favorable car la demande est alors à la hausse sur le plan international. Ce fut de courte durée. L'après-guerre leur réservait des surprises désagréables. À vrai dire, parmi toutes les entreprises du Golfe Saint-Laurent, seules quelques firmes capitalistes des Maritimes se sont modernisées durant cette période grâce à leur accès au marché intérieur canadien. Les coopératives ne parviendront à le faire que lorsque leur produit pourra pénétrer le marché américain vers 1953. Elles seront toutefois en compétition avec des firmes canadiennes ayant déjà une expertise, et des filiales de firmes américaines qui s'implanteront au Canada. L'une d'elles, la Gorton's Pew prendra racine à Cap aux Meules aux Iles de la Madeleine²² en 1955.

La présence de cette firme découle donc d'un accord commercial. Au sein de l'archipel madelinot, elle a généré, à cause du produit fabriqué (des bâtonnets de poisson congelés), la construction d'usines de transformation et la mise sur pied d'une flotte hauturière avec cale réfrigérée. Au début, la Gorton's Pew n'est propriétaire que des usines car les bateaux appartiennent aux capitaines. Graduellement, elle intègre ceux-ci de telle sorte qu'en 1971, elle possède une flotte moderne qui la rend indépendante des reven-

²¹ Un séjour sur le terrain en mai '80 nous a permis de mettre à jour plusieurs d'entre elles.

²² Nous avons déjà traité de son impact (voir Bariteau 1978a). Rappelons que la firme Gorton's of Gloucester achetait depuis longtemps du poisson aux Iles de la Madeleine ou en Gaspésie. La création d'une filiale avait pour but d'augmenter ses entrées de produit canadien à des coûts avantageux pour la maison-mère compte-tenu des barrières tarifaires.

dications des propriétaires de bateaux²³. Composée surtout de chalutiers de 125 pieds balayant au radar les fonds à des hauteurs désirées, cette flotte lui permet de rivaliser avec les différentes entreprises de pêche du Golfe Saint-Laurent et d'imposer aux autres firmes des Iles de la Madeleine des contraintes économiques (prix versé aux pêcheurs et salaires payés aux ouvriers d'usine) que ces dernières peuvent difficilement suivre si bien qu'elle prend rapidement le leadership de la pêche du poisson de fond aux Iles de la Madeleine, en évitant toutefois de provoquer la faillite des entreprises locales²⁴ afin de réaliser des profits importants sur la base de la péréquation du taux de profit.

Avant la venue de cette firme, la production des coopératives était parvenue autour de 1950 à dépasser celle des firmes privées (Bélanger 1970). Regroupées en une Coopérative centrale créée en 1947, celles-ci traitaient à la fois le hareng, le homard et la morue. Ce dernier produit était séché. Avec l'accès au marché américain pour les bâtonnets congelés, la Coopérative centrale réorienta sa production de morue, les pressions gouvernementales allant d'ailleurs en ce sens²⁵. Une usine fut aménagée à l'étang du Nord pour traiter la production de morue des pêcheurs côtiers en bâtonnets congelés. Le prix du poisson étant toutefois à son plus bas niveau pour ces pêcheurs — les prises massives des pêcheurs hauturiers avaient provoqué une chute des prix — leur effort de pêche ne correspondit pas aux prévisions. La Coopérative centrale dut donc s'équiper de chalutiers pour rentabiliser ses opérations, réalisant du coup une intégration qui allait à l'encontre du modèle privilégié par ses membres, à savoir la propriété du bateau. Ce geste fut difficilement accepté par les pêcheurs de homard qui, à chaque déficit dans les opérations liées aux bâtonnets congelés, estimaient que leur revenu diminuait d'autant même si les directeurs les assuraient qu'une comptabilité séparée évitait toute confusion.

Quoiqu'il en soit, le geste fut posé. L'organisation de la production qui en découla (bateau de faible tonnage et usine à l'écart de Cap aux Meules) amena la Coopérative centrale, compte-tenu des contraintes créées par la Gorton's Pew, à générer avec peine des surplus pour réaliser des investissements productifs. Même une centralisation des opérations des coopératives locales par voie de fusionnement en 1973 ne parvint pas à corriger cet état de fait de telle sorte que les dirigeants de la Coopérative Régionale des Iles de la Madeleine, organisme issu de ce fusionnement, signalèrent leur intention de se départir de leurs opérations hauturières pour s'orienter exclusivement vers la pêche côtière en construisant une usine susceptible de répondre

²³ En 1968, ces derniers avaient exigé une augmentation du prix du poisson (voir Bariteau 1970).

²⁴ Lors de l'arrêt de travail à l'été '68, le gérant de cette entreprise affirmait qu'il pouvait payer plus les pêcheurs mais ne le faisait pas car il craignait de causer ainsi la fermeture de l'usine d'Étang du Nord appartenant à la Coopérative centrale.

²⁵ L'usine d'Étang du Nord a été construite à la suite de promesses politiques faites par H. Langlais alors député des Iles de la Madeleine dans le gouvernement Duplessis.

aux attentes des pêcheurs comme aux exigences du marché. Dans cette ligne de pensée, les dirigeants prévoyaient la mise sur pied d'une entreprise indépendante pour la pêche hauturière.

La situation catastrophique de la pêche hauturière en 1974 et 1975 a certes contribué à cette décision²⁶. Diverses solutions furent alors envisagées. L'une d'elles fut un rapprochement avec Pêcheurs-Unis du Québec, fédération de coopérative de pêche fortement intégrée et possédant une expertise dans l'aménagement et la gestion d'usine comme dans la mise en marché du poisson. L'incendie de l'usine d'Étang du Nord précipita les choses. Rapidement, le projet d'entreprise hauturière s'évanouit. Pêcheurs-Unis du Québec, intéressé aux bateaux — leur nombre était contrôlé depuis un certain temps, ce qui limitait l'expansion et la croissance de cette entreprise — se montra de plus en plus actif faisant sien le projet d'usine polyvalente et invitant la Coopérative Régionale des Îles à s'intégrer comme membre de la fédération québécoise. À la fin de l'année '75, l'intégration était chose faite, Pêcheurs-Unis du Québec, alors en position de force, l'ayant provoqué en la liant à sa participation au projet d'usine. Les pêcheurs coopérateurs, déjà engagés dans ce rapprochement, s'y résignèrent d'autant plus facilement que la situation financière de leur entreprise était plutôt serrée.

En somme, la production de bâtonnets congelés a été une aventure malheureuse pour la Coopérative centrale car, tout compte fait, elle aura surtout permis à la firme Gorton's Pew de réaliser des bénéfices grâce à la péréquation du taux de profit. C'est d'ailleurs peu de temps après le retrait des coopératives de la pêche hauturière que la Gorton's Pew annonça son intention de se départir de ses installations. Les raisons évoquées alors furent les conditions d'accès au produit et l'impossibilité de réaliser des profits. Évidemment, les dirigeants de cette firme ne pouvaient pas dire qu'en l'absence d'opérations similaires réalisées par Pêcheurs-Unis du Québec, le risque d'une pression à la hausse des salaires et du prix était plus grand à un moment où un contrôle des plus sévères s'annonçait de la part du gouvernement canadien pour assurer la reproduction de certaines espèces dans le Golfe Saint-Laurent. Il n'en demeure pas moins que l'absence de concurrents locaux rendait cette entreprise des plus vulnérables si des quotas limités lui étaient attribués car elle ne pouvait plus jouer sur des situations locales comparables, encore moins défendre la carte madelinienne face au gouvernement fédéral. Dès qu'elle connût la teneur des quotas, elle annonça son départ. Ce fut peu de temps avant les élections québécoises de 1976.

À vrai dire, pour une entreprise capitaliste, cette raison était suffisante pour abandonner. Sans quota pour faire plus que de rentabiliser des opérations, on ne fait qu'une gestion d'équipement. C'est ce que Gorton's Pew

²⁶ À la même époque, la firme Gorton's Pew rencontrait des difficultés sérieuses d'approvisionnement qui l'ont obligée à fermer l'usine d'Havre-Aubert.

a vite compris. Aussi avait-elle manifesté, avant même l'annonce des quotas, un intérêt envers un projet de réappropriation locale de ses équipements en garantissant même l'achat de la production. Concocté au début de 1976 dans les officines du Parti libéral alors au pouvoir, ce projet avorta car le Parti québécois remporta les élections en fin d'année. La fermeture de l'usine obligea alors le nouveau parti au pouvoir à passer rapidement à l'action puisqu'une portion importante de l'activité économique des Iles de la Madeleine était sapée. Créancier important des installations de cette firme, le gouvernement du Québec décida de nationaliser l'entreprise, seule solution acceptable pour permettre la reprise des activités. Il en confia temporairement la gestion à Pêcheurs-Unis du Québec en annonçant qu'une nouvelle entreprise serait créée. Plusieurs projets d'entreprise furent alors mis de l'avant²⁷. L'approche de Pêcheurs-Unis du Québec reçut cependant l'approbation du Conseil des Ministres. Une nouvelle corporation, Madelipêche, fut créée. Pêcheurs-Unis du Québec y détient 51% des actions, alors que la Société de développement industriel (SDI), organisme gouvernemental, en contrôle 49%.

Depuis lors, les nouveaux administrateurs gèrent l'ex-Gorton's Pew. Graduellement, un nouveau gérant y a fait sa niche. En 1977, il est le seul nouveau employé. Il fait alors la gestion pour le compte de Pêcheurs-Unis du Québec. En 1978, il implante la comptabilité de Pêcheurs-Unis et intègre deux nouveaux employés de Pêcheurs-Unis à l'équipe de gestion. En 1979, en vue d'instaurer une politique de contrôle plus serrée, il met à profit la participation des cadres aux décisions de gestion. Les résultats sont positifs. En 1980, cette politique a toujours cours. Évidemment, le personnel syndiqué ne participe pas mais l'exécutif du syndicat est mis au courant de certaines décisions, ce qui, aux dires du gérant, a contribué à l'amélioration des relations de travail dans l'entreprise. La signature en 1979 et sans heurt majeur, d'une nouvelle convention collective en témoigne. La production est en hausse constante, ce qui a permis le maintien des emplois²⁸. En 1980, il était prévu d'embaucher cent personnes de plus tout en réalisant une percée dans la transformation du crabe. À cette fin, l'usine d'Havre-Aubert était en cours de modifications. Quant au bilan financier, il demeure présentement acceptable, le changement d'acheteur — Boot's Fisheries aux États-Unis a toujours eu la préférence de Pêcheurs-Unis — ne provoquant aucune perturbation à ce sujet.

Le rachat a donc maintenu l'activité locale de la pêche hauturière. Il a aussi généré d'autres effets déjà perceptibles et porteurs de tensions futures. L'un d'eux est la dépendance de Madelipêche quant aux quotas attribués

27 À cette occasion, nous y sommes allés de suggestions visant à intégrer et les pêcheurs et les ouvriers d'usine dans l'administration (voir Bariteau 1978c). Pour une présentation des autres projets, voir Bergeron et Desforges (1980).

28 Le chiffre d'affaire pour 1977 était de \$2,500,000., celui de 1978, \$4,500,000. et celui de 1979, \$6,000,000.

par le gouvernement canadien. Par ce pouvoir, ce gouvernement contrôle pratiquement l'expansion de cette nouvelle firme. Selon son gérant, l'attribution de quota à Madelipêche par le gouvernement canadien découle surtout du lobby qu'exercent les dirigeants de Pêcheurs-Unis du Québec auprès du Fisheries Board. Si Pêcheurs-Unis n'y était pas actif, il serait à la merci des pressions qu'exercent Nickelson et National Sea Product, les deux plus grosses entreprises canadiennes de pêche, auprès du gouvernement canadien. D'ailleurs, selon ce dernier, l'exclusion de Gorton's Pew du partage des quotas en 1976 s'expliquerait en très grande partie par l'absence de cette firme au sein de cet organisme. Dans ce contexte, la marge de manœuvre de Madelipêche est des plus fragiles car, en plus d'être dépendante politiquement, cette firme ne peut opérer qu'aux conditions des membres puissants du Fisheries Board. Dès lors, il s'ensuit que Pêcheurs-Unis du Québec pourra difficilement faire autre chose que gérer les biens acquis car tout profit réalisé par Madelipêche pourrait engendrer des investissements susceptibles de concurrencer les puissantes compagnies. C'est probablement à cause de ce contexte que Madelipêche a cherché à hausser ses revenus en diminuant le prix du poisson versé aux pêcheurs. Il s'ensuivit un arrêt de travail de sept semaines à l'été 1980, les pêcheurs refusant de faire les frais des conditions d'opération acceptées par les dirigeants de l'entreprise.

Vus sous l'angle de la pêche côtière, ces investissements ont eu aussi des effets négatifs car ils ont bloqué la construction de l'usine polyvalente en retour de laquelle les pêcheurs coopérateurs des Iles de la Madeleine avaient accepté de s'intégrer à Pêcheurs-Unis du Québec. En effet, avant que Pêcheurs-Unis investisse dans Madelipêche, des travaux étaient en cours pour la construction d'une usine adaptée à la pêche côtière. Invités par le gouvernement du Québec à choisir entre cette usine et le rachat des actifs de Gorton's Pew, Pêcheurs-Unis a opté pour la solution la moins coûteuse, soit le rachat des actifs de l'ex-Gorton's Pew car leur coût était inférieur de trois millions à celui de la construction d'une usine. Ce choix brisait cependant le pacte intervenu entre cette fédération de coopératives et la Coopérative régionale des Iles de la Madeleine. À l'été 1980, les pêcheurs coopérateurs des Iles de la Madeleine ne pouvaient alors noter que des conséquences plus ou moins malheureuses de leur intégration à Pêcheurs-Unis du Québec, la syndicalisation des travailleurs d'usine — ce qui empêchait des pêcheurs coopérateurs de placer de façon préférentielle certains membres de leur famille — et l'abandon d'un prix concurrentiel pour le homard — ce que Pêcheurs-Unis avait pourtant garanti en 1976. Devant ces faits, certains pêcheurs ont quitté la coopérative. De 1978 à 1980, les effectifs sont passés de 70 à 56. L'usine de transformation du homard a atteint, du coup, un seuil critique. Chez les pêcheurs demeurés membres, on pense même de plus en plus à quitter Pêcheurs-Unis du Québec alors que les dirigeants de cet organisme envisagent de leur côté à prendre des mesures disciplinaires pour mettre au pas les récalcitrants.

Ce dernier exemple illustre de façon convaincante les conséquences auprès des firmes madeliniennes ou québécoises du contrôle canadien exercé dans le Golfe Saint-Laurent. Au moment même où ces conséquences se manifestent avec acuité dans la pêche côtière, la firme National Sea Product, établie au Havre-Aubert, presse le gouvernement du Québec de l'aider à construire une usine polyvalente de traitement du poisson pris par les pêcheurs côtiers alors que cette même firme et Nickelson prennent des avances considérables, aux dires du gérant de Madelipêche, dans la course pour s'accaparer les marchés européen et japonais créés par l'affirmation canadienne dans la zone de deux cents milles. Cent ans plus tôt, à peu de chose près, le même scénario s'est produit. Ce furent ces firmes locales, notamment celles qui appartenaient aux propriétaires de goélettes, qui subirent le plus de perte pendant que des firmes des Maritimes progressaient et s'accaparaient les nouveaux clients obtenus dans le cadre du Traité de Washington. Dans l'un et l'autre cas, le déploiement des forces canadiennes a donc profité davantage aux firmes canadiennes des Maritimes. Quant aux firmes des Îles de la Madeleine, elles ont été placées dans l'obligation de s'adapter tant bien que mal à l'ordre ainsi créé.

☐ Le Gouvernement du Québec et les travailleurs québécois de la mer

Les entreprises des Îles de la Madeleine n'ont pas été seules, dans le Golfe Saint-Laurent, à subir les effets de la présence militaire canadienne. Un analyste le moins averti pourrait facilement le démontrer. Nous en convenons d'emblée car nous savons que dans tout le Golfe Saint-Laurent la pénétration d'entreprises capitalistes a eu des effets analogues. Cependant, les effets notés aux Îles de la Madeleine ne se situent pas seulement au niveau des formes d'entreprises. Ils renvoient à un constant encerclement, à un cadrage d'ensemble qui modèle leur comportement, favorise l'essor de firmes canadiennes et révèle la dynamique qui découle de l'ordre canadien au sein d'une population conquise. À cet égard, il faut souligner que l'activité économique se déroule à l'intérieur de frontières dont l'étanchéité repose, tout compte fait, sur la force de frappe de ceux qui les affirment. Au Québec, on peut avancer que cette affirmation militaire s'est faite sentir de façon constante dans les pêcheries²⁹. À tout le moins, les politiques mises de l'avant par le gouvernement du Québec en matière de pêcheries en furent constamment imprégnées. Il en est de même des principales revendications des travailleurs de la mer. Aussi, nous est-il apparu essentiel de faire ressortir ces effets sur les politiques québécoises afin de souligner comment, dans le contexte canadien, celles-ci ne remplissent, tout compte fait, qu'un rôle compensatoire visant à maintenir à flot un secteur industriel

²⁹ Il serait d'ailleurs possible par une analyse historique d'en retracer les effets au sein des entreprises qui ont pris forme en sol québécois. Par exemple, on montrerait fort probablement que les firmes jersiaises ont tiré profit de la présence militaire de l'armée britannique, leur déclin étant en quelque sorte la résultante du relais militaire canadien en 1871 (voir l'article de Roch Samson dans ce même numéro).

désarticulé et lié aux intérêts canadiens alors que les demandes des travailleurs de la mer exigeaient, pour obtenir une réponse adéquate, une réorientation plus fondamentale.

La pratique des pêcheries au Québec s'est réalisée depuis la conquête de 1760 sous l'égide de politiques britanniques et canadiennes. À l'époque du gouvernement colonial, les interventions en matière de pêcheries se résument à peu de chose. En Gaspésie, des firmes de Jersey furent invitées à s'implanter — selon Innis (1941), leurs propriétaires, n'étant pas anglais, les francophones pouvaient mieux les accepter — tandis qu'aux Îles de la Madeleine et sur la Basse Côte Nord, les pêcheurs américains obtinrent la permission d'y faire sécher leur poisson, les représentants gouvernementaux cherchant à tirer profit de cette situation par la perception de droits de douane. Pour l'Angleterre, cette politique permettait, au moment où les autres colonies britanniques cherchaient à protéger leur territoire de pêche, d'atténuer les pressions des pêcheurs américains, en particulier à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, lieux d'ancrage des principales firmes britanniques. En réalité, ce n'est que sous le gouvernement d'Union que les pêcheries québécoises ont reçu une certaine protection. Toutefois, le gouvernement du Bas-Canada n'en avait pas le contrôle. Il en fut de même avec la Confédération. Les pêcheries du Québec furent sous l'autorité du gouvernement fédéral. Cette autorité fédérale fut renforcée lorsque la Nouvelle-Écosse entra dans la Confédération. Cependant, cette province exigea, comme condition d'entrée, qu'Halifax devienne le centre de toutes les transactions liées à la pêche, et les pêcheries québécoises durent s'adapter à un ordre nouveau³⁰ dont la résultante fut de faire ressortir plus encore le caractère saisonnier des pêcheries pratiquées au Québec.

De façon générale, à l'intérieur de ce cadrage canadien, les pêcheries pratiquées au Québec ont toujours eu comme principale caractéristique de se détériorer plus rapidement que celles des Maritimes. Ce fut le cas avant la première guerre mondiale, au moment de la crise de 1929, après la deuxième guerre mondiale et, tout récemment, avec la surexploitation du Golfe Saint-Laurent. À chaque occasion, le gouvernement du Québec dut procéder au déploiement de mesures diverses pour répondre aux revendications tantôt des travailleurs de la mer, pêcheurs ou ouvriers, tantôt des industriels ou financiers. Nous nous y attarderons brièvement car les gestes alors posés mettent en relief les effets du contrôle canadien comme la marge de manœuvre du gouvernement provincial.

Au tournant du XXe siècle, pour pallier à la détérioration progressive des pêcheries québécoises et répondre aux doléances des travailleurs de la mer comme des industriels de l'époque, le gouvernement du Québec chercha

³⁰ À cette époque, même le transport maritime fait au Québec fut déplacé en fonction d'Halifax.

Il n'est donc pas surprenant que les firmes de la Manche établies au Québec aient alors fait d'Halifax le centre de leurs opérations.

surtout à développer l'agriculture et à stimuler l'éducation dans les régions de pêche. Déployées à un moment où la pratique de la pêche se sédentarisait, ces mesures ont généré une symbiose entre la pêche et l'agriculture tout en favorisant l'émigration de jeunes travailleurs locaux. Du coup, elles ont contribué au maintien en activité d'une industrie déclinante en atténuant les pressions sur le prix du poisson ou en faisant diminuer le nombre de pêcheurs. Quand la situation s'aggravait, des subventions à la construction de chemins venaient corriger le manque à gagner des travailleurs de la mer ou arrondir les comptes à recevoir des marchands-entrepreneurs. En réalité, ces mesures n'ont fait que retarder l'échéance d'une faillite prévisible ou d'une crise majeure. Avant la première guerre mondiale, la situation frisait la catastrophe et les pêcheurs exploités étaient prêts à tout. Le petit soulèvement de Rivière au Renard en témoigne³¹. Quelque peu atténué par la hausse du prix du poisson lors de la première guerre mondiale, cette situation redevint rapidement dramatique, ce que la récession de 1921 ne fit qu'accentuer. C'est d'ailleurs à cette époque que le gouvernement du Québec, aux prises avec les problèmes sociaux, revendiqua la juridiction des pêcheries pratiquées sur son territoire quand le gouvernement canadien refusa de subventionner le transport de la production gaspésienne. En 1922, le gouvernement canadien accepta de se départir de certains pouvoirs à la faveur du gouvernement du Québec. En 1943, ces nouveaux pouvoirs québécois furent étendus à l'archipel madelinot.

Avant cette date, le gouvernement du Québec n'avait de juridiction que sur les pêcheries pratiquées dans les eaux intérieures³². Avec l'entente de 1922, il put intervenir directement dans l'industrie de la pêche côtière, notamment en déployant des mesures pour la stimuler ou en contrôlant la qualité des produits. En réalité, ce sont seulement ces pouvoirs qui furent cédés au gouvernement du Québec. Pas plus. Le gouvernement canadien conserva tous les pouvoirs liés aux échanges internationaux, à la délimitation des zones de pêche, au commerce canadien et au développement des pêcheries canadiennes. Le gouvernement du Québec n'a obtenu de nouveaux pouvoirs en matière de pêcheries maritimes qu'à l'intérieur de ce cadrage général. De plus, ces nouveaux pouvoirs étaient liés à l'administration d'un type particulier de pêche : la pêche côtière traditionnelle.

Désireux de stimuler l'essor des pêcheries maritimes pratiquées sur son territoire, le gouvernement du Québec favorisa dès 1924 la création de coopératives, suivant en cela les conseils de Mgr Ross de Gaspé pour qui cette formule, toute chrétienne d'inspiration, pouvait corriger les malaises

³¹ Ce soulèvement se fit contre les marchands locaux lorsque des pêcheurs purent obtenir d'un acheteur d'Halifax \$5.00 le quintal de morue plutôt que les trois dollars reçus à Rivière au Renard.

³² C'est d'ailleurs en vertu de ces pouvoirs qu'il émettait des permis de pêche, se prévalant même de l'usage des grèves fait par les pêcheurs côtiers pour exiger l'obtention, par ces derniers, d'un permis québécois. Il en découla une duplication administrative puisque le gouvernement canadien émettait aussi des permis de pêche au Québec. Dans sa requête de 1922, le gouvernement du Québec fit valoir cet argument et il eut gain de cause.

aigüés entre marchands et pêcheurs. Suite à des pressions exercées cette fois par les représentants de diverses compagnies de pêche de la Gaspésie, ce même gouvernement freina quelque peu son élan envers les coopératives et réorienta son tir vers la recherche de nouveaux débouchés pour la production québécoise afin de combler la perte du marché italien et, plus tard, pallier à la crise de 1929. Qui plus est, il mit sur pied, en Gaspésie et aux Îles de la Madeleine, une infrastructure de congélation alors que le Gouvernement canadien se contentait de subventionner en 1931 le transport de la production gaspésienne et de décréter en 1933 de nouvelles mesures de contrôle qui, d'ailleurs, furent appliquées par le gouvernement du Québec. À la suite d'un changement de gouvernement auquel les pêcheurs ne furent pas étrangers, les coopératives furent à nouveau privilégiées dans la pêche³³. La deuxième guerre mondiale aidant, elles connurent une expansion sans précédent. Comme le prix du poisson était très élevé, supporté qu'il était par le gouvernement canadien, cette expansion se fit tout en consolidant le modèle de la pêche côtière. La guerre terminée, ce fut différent. Sans support financier, le prix du poisson chuta de façon telle que le gouvernement du Québec dut mettre en tutelle Pêcheurs-Unis du Québec pour rembourser ses créanciers et lui éviter une faillite certaine.

Cette intervention directe du gouvernement du Québec témoigne, somme toute, de l'échec d'une politique incitative, fut-elle favorable aux coopératives, dans un secteur sujet aux aléas des marchés internationaux comme aux politiques émanant du gouvernement canadien. Elle souligne aussi les limites de l'action du gouvernement du Québec dans ce secteur. Il n'est donc pas surprenant de constater que ce gouvernement, durant la période de tutelle, chercha à réorienter Pêcheurs-Unis du Québec selon un plan élaboré par les employés du Service des Pêcheries mais fortement inspiré des politiques canadiennes dont l'objectif était d'introduire des chalutiers dans les Maritimes en vue d'intensifier la productivité³⁴ et ainsi corriger la baisse des revenus du pêcheur.

À cette fin, le Service de Crédit Maritime du Québec, organisme créé en 1941, fut restructuré en 1953 pour s'adapter aux mesures déployées par le gouvernement canadien dans le but de pénétrer le marché américain de bâtonnets de poisson congelés. L'entente de 1922 fut même modifiée à cette occasion et l'inspection des produits est redevenue de juridiction fédérale, ce qui fut chose faite en 1959 selon Larocque (1978). D'une certaine façon, ces changements furent le prix à payer pour moderniser les pêcheries québécoises selon le nouveau modèle privilégié. Au Service des

³³ Aux Îles de la Madeleine, cette attention particulière donna lieu à la relance des coopératives de pêche créées sous l'instigation de Mgr Coady. Les coopératives locales se sont alors francisées et associées à Pêcheurs-Unis du Québec. Aux lendemains de la deuxième guerre mondiale, elles se sont même fusionnées à cette fédération pour s'en détacher deux ans plus tard.

³⁴ Cette orientation canadienne fut la contre-partie de l'abandon du prix de soutien. Son objectif était de rendre compétitive l'industrie canadienne des pêches.

Pêcheries du Québec, on s'affaira alors à constituer une flotte hauturière et à introduire des procédés modernes de transformation. Les travaux du B.A.E.Q. (Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec) concernant les pêcheries servirent de guide à cette nouvelle orientation³⁵. Rien ne pouvait le faire dévier. Au contraire devant les réticences manifestées tant chez les pêcheurs que chez les industriels, les employés de ce Service mirent au point un projet de nationalisation des pêcheries pour accélérer le processus de modernisation³⁶. Ce projet fut mis de côté. Le Ministre responsable des pêcheries le jugea prématuré et inutile car, en 1970, la pêche était redevenue un peu rentable et diverses mesures atténuèrent les pressions sur le gouvernement du Québec³⁷. Dès lors, les employés de ce Service réorientèrent leurs énergies vers la recherche de nouveaux marchés. Certaines petites entreprises purent s'en prévaloir dans des productions spécialisées alors que Pêcheurs-Unis du Québec accentuait ses efforts pour contrôler le marché québécois³⁸. Devant les pressions exercées cette fois par les ouvriers d'usine pour obtenir des revenus plus stables — ces pressions se multiplièrent après la grève à la Gorton's Pew en 1972 — le gouvernement du Québec mit au point un mécanisme de stabilisation du revenu³⁹ qui compensa en partie les pertes d'heures travaillées découlant d'une diminution des stocks. Tout récemment, pour relancer les pêcheries québécoises après leur affaissement des années 75-76, le gouvernement du Québec a proposé un plan quinquennal dans le cadre des conférences socio-économiques sectorielles. L'objectif de base est de tirer profit de l'extension de la juridiction canadienne à 200 milles⁴⁰. Cette option ressemble à celle prise après la deuxième guerre mondiale, elle s'imbrique une fois de plus dans la logique canadienne.

À la lumière de ce résumé succinct des activités du gouvernement du Québec dans les pêcheries, force est de constater que la reprise de certains pouvoirs en 1922 n'a pas fait disparaître l'encadrement fédéral. En réalité l'action du gouvernement du Québec depuis 1922 est demeurée imprégnée des orientations majeures données à ce secteur par le gouvernement canadien. Dès que le gouvernement canadien investit des énergies (essor de la pêche hauturière ou contrôle de la zone de 200 milles), celui du Québec s'y articule. Par contre, en l'absence d'interventions fédérales, l'approche québécoise se confine à ses champs de compétence juridique. Les actions de ce gouvernement se limitent alors à des stimuli internes via le marché local, à la recherche de nouveaux débouchés ou à l'amélioration de la ges-

35 Voir à cet effet Chouinard (1974) qui a très bien décodé les objectifs du B.A.E.Q. même si son analyse manque parfois de recul historique.

36 Ce projet visait Pêcheurs-Unis du Québec et divers petits producteurs à l'exception de la firme Gorton's Pew considérée à l'époque comme le modèle à suivre.

37 Le versement de prestation d'assurance-chômage par le gouvernement canadien aux aides-pêcheurs comme aux pêcheurs a contribué à minimiser les pressions.

38 Ces gestes s'apparentent à ceux déployés vers 1927 par le gouvernement du Québec.

39 Ce mécanisme s'ajouta au paiement d'assurance-chômage versé par le gouvernement fédéral. Dans la majorité des cas, il visait à l'obtention des conditions pour bénéficier de l'assurance-chômage.

40 Voir à cet effet : Gouvernement du Québec, *Les pêches maritimes*, 1978.

tion, la formule coopérative ou la nationalisation étant habituellement favorisées. Dans le cadre de cette approche à deux volets, l'articulation aux politiques canadiennes a toujours suscité l'accentuation des rapports capitalistes de production. Ainsi, la mise sur pied d'une flotte hauturière a créé de toute pièce un petit patronat de capitaines tandis que l'implantation de la Gorton's Pew a provoqué, ainsi que nous le notions dans la partie précédente, une modification en ce sens des coopératives madelinienues. Quant aux interventions unilatérales du gouvernement du Québec, elles s'apparentent à des palliatifs temporaires comme l'ont été les mesures agriculturistes du siècle passé car, tout compte fait, elles ne font que neutraliser des problèmes qui se manifestent avec plus d'acuité dans les pêcheries québécoises à cause de leur complémentarité à l'industrie canadienne des pêcheries, ce qui en accentue le caractère saisonnier.

La marge de manœuvre du gouvernement du Québec en matière de pêcheries a donc toujours été délimitée par l'encadrement politico-militaire canadien. À l'intérieur de ces balises, le budget québécois affecté aux pêcheries vient corriger les effets de la complémentarité de la pratique québécoise. Ainsi, mis à part les coûts de surveillance et de recherche, ce budget (14 millions en 1978 et probablement 30 millions en 1980) a pour objectif de réduire le « prix d'achat des engins de pêche et des bateaux » (Québec 1978: 53), stimuler l'effort de pêche par des prix de soutien, faciliter le transport, former les capitaines et stabiliser le revenu des ouvriers d'usine tout en offrant des services aux entreprises (réfrigération, eau, parc industriel, etc...). C'est probablement à cause de ses visées correctives que ce budget a un caractère permanent, contrairement à celui du gouvernement fédéral dont l'apport sporadique cherche plutôt, tantôt à corriger des situations de crise, tantôt à investir des champs nouveaux créés grâce à des ententes avec divers pays. À y regarder de près, une telle affectation permanente constitue le prix à payer par le Québec pour pénétrer le marché américain. C'est quasiment une forme de subvention annuelle versée aux consommateurs américains des produits fabriqués au Québec.

L'argument constamment utilisé pour justifier cette approche du gouvernement du Québec en matière de pêcheries est le caractère éminemment saisonnier de cette activité. De toute évidence, ce fait est très important. Il en est de même pour l'agriculture. Toutefois, ce fait ne peut pas expliquer le rôle complémentaire que jouent les pêcheries québécoises à l'intérieur du Golfe Saint-Laurent depuis 1760. En réalité, ce caractère saisonnier prend toute sa signification à l'intérieur de l'approche canadienne des pêcheries québécoises. Tant que le gouvernement du Québec acceptera cette approche, il ne pourra qu'assurer la reproduction de cette complémentarité. Ses politiques de soutien devront être maintenues et ses représentants ne pourront faire mieux que de réclamer le « droit de siéger avec voix délibérative » (Québec 1979: 51) aux différents comités fédéraux pour gérer les stocks du Golfe Saint-Laurent ou de demander des subventions au gouvernement

fédéral pour développer une flotte susceptible de tirer profit de la zone de 200 milles⁴¹. Quant aux travailleurs de la mer ou aux industriels, si rien n'est fondamentalement modifié par le gouvernement du Québec, il y a lieu de penser qu'ils continueront d'orienter leurs revendications un peu comme ils l'ont fait à l'occasion de la conférence socio-économique sur les pêcheries⁴², prenant pour acquis qu'il appartient au gouvernement du Québec de corriger les effets du caractère complémentaire des pêcheries québécoises.

▣ Conclusion

Cet article visait à rappeler l'importance du contrôle territorial sur les comportements économiques et politiques des populations qui ne l'assument pas. Les exemples tirés du contexte madelinot comme l'orientation des politiques du gouvernement du Québec en matière de pêcheries révèlent l'impact du contrôle exercé par l'armée canadienne pour le compte du gouvernement canadien. Au Québec, il n'y a pas que les pêcheries madeliniennes ou les politiques québécoises en ce domaine qui subissent constamment l'influence de la présence stratégique de l'armée canadienne. Toutes les activités ou presque en sont constamment marquées. Cependant, dans les analyses du cas québécois, ce fait est passé sous silence. Il en est de même des cas similaires ou apparentés si bien qu'on peut s'interroger sur les motifs de ces oublis chez la majorité des analystes en sciences sociales. Y a-t-il une nette propension à négliger cet aspect de la réalité sociale ou est-on plutôt devant une lacune théorique qui incite à des biais « économistes » ?

Personnellement, à la lumière des écrits de la majorité des spécialistes en sciences sociales, je suis porté à penser que la théorie y est pour beaucoup dans les explications fournies. L'exclusion de cet aspect inciterait les analystes, notamment les économistes, à réduire la réalité sociale à des modèles simplistes et à présenter un discours piégé dont le contenu passe souvent à côté de l'essentiel. Plusieurs auteurs marxistes, en insistant trop sur la dimension économique de la réalité sociale, la fameuse détermination en dernière instance, prennent aussi une voie similaire. Du coup, leurs propos renvoient plus à des schémas analytiques qu'aux situations de luttes où se confrontent des forces opposées. Dans nos écrits antérieurs, nous avons dévié de la sorte en pensant que l'économie était à la base des transformations notées aux Iles de la Madeleine. En réalité, ce sont les conditions sous-jacentes à la pratique économique qui ont davantage influencé ces transformations. Ces conditions renvoient à la dimension politique et, fondamentalement, à l'affirmation du pouvoir politique grâce à une force

41 Il s'agit de la dernière revendication du député des Iles de la Madeleine responsable des pêcheries du Québec.

42 Voir à cet effet : Gouvernement du Québec, *Les pêches maritimes*, 1978.

de persuasion. Ce n'est qu'en relation avec ce pouvoir que l'économie se déploie.

Les travaux de Lipietz (1977) comme ceux d'Allies (1980) ont mis en relief le rôle de l'État via le contrôle territorial dans la reproduction dirigée des modes de production. Leurs contributions invitent à un réexamen théorique car ils ont fait nettement ressortir la dimension territoriale dans l'analyse de la société. Nous partageons leur point de vue. Mais nous pensons aussi qu'un tel réexamen théorique devrait prendre en considération les assises militaires du contrôle territorial et, ce, en soulignant sa permanence. À notre avis, introduire la dimension militaire dans l'analyse sociale grâce à une théorie qui en tiendrait compte fournirait aux analystes un outil qui les pousserait à lire moins sommairement le développement social. Les luttes en cours seraient du coup mieux cernées et les chercheurs davantage incités à dévoiler par leurs travaux les dessous réels des faits et gestes qu'ils essaient de comprendre et d'expliquer, ce qui les rapprocherait du réel vécu par les communautés ou les populations ainsi encadrées.

BIBLIOGRAPHIE

ALLIES P.

1980 *L'invention du territoire*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.

AMIN S.

1973 *Le développement inégal*. Paris: Editions de Minuit.

BADDELEY R.E.

1837 « On the Magdalen Islands, being the substance of four reports », *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, III, 1ère série: 128-191.

BARITEAU C.

1970 « La crise de la pêche à l'été '68 : analyse d'une décision », *Recherches socio-graphiques* 11, 3: 377-392.

1977 « Les limites du rôle des coopératives dans le développement d'une région capitaliste : l'exemple madelinot », *Revue de l'Université de Moncton*, 10, 1: 27-39.

1978a « Le Havre aux Maisons (Iles de la Madeleine) : incidences locales du développement du capitalisme », *Anthropologie et Sociétés* 2, 2: 23-50.

1978b *Liens de dépendance et stratégies de développement : le cas du Havre aux Maisons (Iles de la Madeleine)*. Thèse de doctorat en anthropologie, Université McGill.

1978c « Sur la succession de l'ex-Gorton », *Le Radar*, 78-11-61: 3-5.

BATAILLON C.

1977 *État, pouvoir et espace dans le Tiers-monde*. Paris: Presses Universitaires de France.

BÉLANGER P.A.

1970 « Le mouvement coopératif », *Recherches sociographiques* XI, 3: 301-326.

BERGERON J.M. et J.G. Desforges

1980 « Reprise de l'usine de la Gorton Pew aux Iles de la Madeleine par la coopérative des Pêcheurs-Unis du Québec »: 69-100, in Desforges, J.-G. et Vieny, C., *Stratégie et organisation de l'entreprise coopérative*, Montréal, Éditions du Jour.

BERNARD A.

1935 *Histoire de la survivance acadienne*. Montréal: Les clercs de Saint-Viateur.

BOURQUE G., et A. Légaré

1979 *Le Québec : la question nationale*. Paris: François Maspéro.

BRUNET M.

1980 *Les canadiens après la conquête : 1759-1775*. Montréal: Fides.

CHOMSKY N.

1976 « Introduction : la clef de voûte du système américain »: 7-28, in Fitt, Y., Farhi, A. et Vigier, J.-P. (éds), *La crise de l'impérialisme et la troisième guerre mondiale*, Paris, François Maspéro.

CHOUINARD O.

1974 *Une expérience de développement régional dans l'Est du Québec : l'intervention dans le secteur des pêches en Gaspésie et aux Iles de la Madeleine (1963-1972)*. Thèse de maîtrise, Université Laval.

CUTHBERTSON B.

1977 *Canadian Military Independance in the age of the Superpowers*. Toronto: Fitzhenry and Whiteside.

DERBY E.H.

1866 *Report upon the Treaty of Reciprocity*. Washington: Treasury Departement of United States.

ELBAZ M.

1980 « Contrôle territorial, urbanisation périphérique et ségrégation ethnique en Israël », *Anthropologie et sociétés* 4, 1: 65-95.

FALAISE N.

1954 *Les Iles de la Madeleine, étude géographique*. Thèse de doctorat, faculté des Lettres, Université de Montréal.

GOSLING W.G.

1910 *Labrador, it's discovery, exploration and development*. Toronto: The Museum Book Company.

GOUVERNEMENT DU CANADA

1978 *Région de l'Atlantique-stratégie économique de développement économique pour les années quatre-vingt*. Conseil de développement de la Région de l'Atlantique.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1978 *Les pêches maritimes : rapport*. Québec: Ministère de l'industrie et du commerce.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1978 *Les pêches maritimes*. Québec: Ministère de l'industrie et du commerce.

GRANDE-BRETAGNE

1927 *In the matter of the boundary between the Dominion of Canada and the colony of Newfoundland in the Labrador Peninsula, between the Dominion of Canada of the one part and the Newfoundland of the other part*, 12 vols, London: W. Clowes.

HINDESS B. et P.Q. Hirst

1975 *Pre-capitalist modes of production*. London: Routledge and Kegan.

HUBERT P.

1926 *Les Iles de la Madeleine et les Madelinots*. Rimouski: Imprimerie générale de Rimouski.

INNIS H.A. (éd.)

1929 *Select documents in Canadian Economic History (1497-1783)*. Toronto: Toronto University Press.

1940 *The Cod Fisheries: The History of an International Economy*. Toronto: Ryerson Press.

LAROCQUE P.

1978 *Pêche et coopération au Québec*. Montréal: Éditions du Jour.

LEMOINE J.M.

1872 *Notes on the Lower St-Lawrence: Trifles from my Portofolio*. Québec: Spencer Grange.

LIPIETZ A.

1977 *Le capital et son espace*. Paris: François Maspéro.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

1975 Rapport annuel, Ottawa.

1976 Rapport annuel, Ottawa.

1977 Rapport annuel, Ottawa.

MONIÈRE D.

1977 *Le développement des idéologies*. Montréal: Québec/Amérique.

OUELLET F.

1971 *Histoire économique et sociale du Québec: 1760-1850*, Tome I. Montréal: Fides.

PAINE R.D.

1920 *The Fight for a Free Sea*. New Haven: Yale University Press.

PATTERSON G.

1891 « The Magdalen Islands », *Procedures and Transactions of the Nova Scotia Institute of Science*, XXXVI, 2e série, I; 31-58.

PLESSIS Mgr

1865 « Mission de 1811 », *Le Foyer Canadien*, Tome III: 85-106.

REY P.P.

1973 *Les alliances de classe*. Paris: François Maspéro.

SLACEY C.P.

1960 *Military History*. Ottawa: Queen's Printer.

1967 *The Undepended Border : The Myth and the Reality*. Hull: Leclerc Printers Ltd.

TRUDEL M.

1971 *Initiation à la Nouvelle-France*. Montréal: Les éditions HRW Ltée.